

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 697

présenté par  
MM. Jardé, Fasquelle, Bignon, Gest, Mathon et Gremetz

-----  
**ARTICLE 11**

À l'alinéa 12, compléter la première phrase les mots :

« comme l'électrification de la ligne « Paris-Amiens-Boulogne » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En partenariat avec les Régions Nord-Pas-de-Calais – Picardie, l'électrification de cette ligne Paris-Amiens-Boulogne impliquera une desserte rapide des territoires, desservis et alentours tels que la côte picarde et la côte d'Opale, par un mode de transport respectueux de l'environnement et supprimer le temps d'attente de douze minutes à Amiens, nécessaire pour changer les locomotives électriques en diesel et vis et versa.

Ce projet est soutenu à l'unanimité par les conseillers généraux de la Somme.